Chers parents,

La fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place la gratuité de l'enseignement : circulaire 8866 « mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau primaire ». Dans nos classes, nous développons l'éducation à cette gratuité. Les élèves apprennent à prendre soin du matériel qui leur est confié, qu'il s'agisse de livres, de cahiers ou d'autres outils et matériels pédagogiques. Ils sont sensibilisés à l'importance de respecter le bien commun et à ne pas gaspiller les ressources mises à leur disposition.

Cependant, il est également important que les élèves prennent conscience de leurs responsabilités. Ainsi, en cas de matériel abimé ou perdu, il sera demandé aux parents de le remplacer. Cette démarche vise à inculquer aux sens le sens des responsabilités et à leur apprendre à assumer leurs actes.

L'école et les enseignants veillent à accompagner les élèves dans cette démarche, en les sensibilisant aux notions de respect, de partage et de responsabilité. En agissant de la sorte, les enfants apprennent à se comporter de manière responsable et respectueuse, des valeurs qui les accompagneront tout au long de leur parcours éducatif et de leur vie future.

Concrètement, pour son entrée en troisième année, votre enfant n'a besoin que de son cartable. Tout le matériel nécessaire pour travailler durant l'année sera mis à sa disposition. Ce matériel restera en classe et chaque enfant sera responsable de son matériel. Comme signalé précédemment, s'il le perd ou l'abime, nous vous demanderons de le remplacer.

Si votre enfant fréquente l'étude, nous vous conseillons de prévoir un plumier de base (crayon, gomme, ...) afin de lui permettre d'effectuer son travail à l'étude.

Nous souhaitons à votre enfant une année fructueuse, nous vous remercions d'avance pour votre précieuse et indispensable collaboration et nous tenons à vous assurer dès à présent de notre entier dévouement.

Mesdames Hélène et Valérie B.